

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE DU AU TITRE DES SALAIRES 2021

La taxe d'apprentissage est désormais intégrée à la CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance), à hauteur de 87%, et versée à l'OPCO. Pour les salaires 2021, elle sera à payer au plus tard au 1^{er} mars 2022, avec un versement d'acomptes dont le taux et le nombre varient selon la taille de votre entreprise. Le solde de la taxe d'apprentissage, 13%, est à verser directement à un ou plusieurs établissements habilités de votre choix **avant le 1^{er} juin 2021**.

RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

COMPLEMENT D'ADRESSE

CODE POSTAL / VILLE

TELEPHONE

MAIL

CODE NAF

SIRET

EFFECTIF ANNUEL MOYEN (Ensemble des établissements)

NOMBRE D'APPRENTIS EN COURS D'ANNEE 2020

CALCUL DU SOLDE

MASSE SALARIALE BRUTE (base calcul : salaires 2020)

MB

Exonération en cas de masse salariale inférieure à 110 838 € et présence d'un apprenti en cours d'année

MONTANT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE $MB \times 0,68 \%$

TA

,00

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE $TA \times 13 \%$

S

,00

DEDUCTIONS (Sous conditions)

D

,00

SOLDE A REVERSER AUX ETABLISSEMENTS $T = S - D$

T

,00

VERSEMENT

MONTANT VERSE A L'ETABLISSEMENT CI-DESSOUS

V

,00

081050ZZ - POINT A CASTRES ET ALBI

0811182V - IFCIM MAZAMET

Merci d'indiquer en libellé de votre paiement le numéro de Siret (libellé virement ou au dos du chèque)

CHEQUE N° à l'ordre de la CCI du TARN

VIREMENT : IBAN : FR76 1780 7006 0815 5212 6623 761 BIC : CCBPFRPPTLS

Un reçu libératoire vous sera adressé à l'issue de la collecte

ADRESSE
DE RETOUR

CCI DU TARN - TAXE D'APPRENTISSAGE
40 ALLEE ALPHONSE JUIN
81100 CASTRES

Cachet et Signature